



# DISTRIBUTION CASINO FRANCE NEGOCIATION ANNUELLE 2006

St Etienne 8 février : deuxième et initialement dernière réunion

## Trop peu - trop tard - trop vague.

### → EMPLOI :

- Rappel des revendications FO : Plus aucun temps partiel contraint (plan à 3 ans)
- Proposition de la direction : Etude en 2006, présentation début 2007.

↳ Trop peu - trop tard - trop vague.

### → SALAIRES :

- Rappel des revendications FO :

- ⇒ + 4 % pour tous ... tout de suite
- ⇒ Revalorisation de la grille hiérarchique, progressivité de 28 %,
- ⇒ Revalorisation du salaire pour tout changement de niveau
- ⇒ Actualisation des classifications pour intégrer les nouveaux métiers

- Propositions de la direction :

- ⇒ **1<sup>er</sup> avril** : augmentation générale de 1 % calculée sur les minima de la grille actuelle !!!  
ex : Temps complet niveau 2B : 1 % de 1257,50 = 12,57 € pour tous les salariés à ce niveau.
- ⇒ **1<sup>er</sup> juin** : revalorisation de la grille pour atteindre une progressivité de 15 % au lieu de 11 % (sachant que sur 5 ans, l' écart entre les minima 1A et 4B devra atteindre 25 %)  
ex : Temps complet niveau 2B : ancien minima : 1257,50 € - nouveau minima : 1300 €  
Tous les salariés en dessous du minima seront augmentés, pas de revalorisation pour les autres.
- ⇒ **1<sup>er</sup> octobre** : augmentation générale de 0,5 % calculée sur les minima de la grille (revalorisée au 1<sup>er</sup> juin)  
ex : Temps complet niveau 2B : 0,5 % de 1300 = 6,50 € pour tous les salariés à ce niveau.
- ⇒ **Encadrement** : 1<sup>er</sup> avril, augmentations individuelles auxquelles sera consacrée 2,5 % de la masse salariale.
- ⇒ Tout changement de niveau impliquera une revalorisation de salaire (employés comme encadrement)
- ⇒ Classifications employés: ouverture des négociations le 3 mars.

↳ Trop peu - trop tard - trop vague.

### → AMELIORATIONS DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE

- Rappel des revendications FO :

- ⇒ Restitution de la CARENCE MALADIE pour un seul arrêt dans l'année
- ⇒ Harmonisation des règles RTT temps complet / temps partiels : coupures, semaine de travail...

- Propositions de la direction :

- ⇒ Pour la carence maladie : c'est NON
- ⇒ Pour le reste : A voir dans une autre négociation (accord d'entreprise)

↳ Trop peu ... ah non sur ce point, c'est même rien !

Considérant cette situation, nous avons demandé et obtenu que se poursuivent impérativement les négociations (la date sera précisée ultérieurement).

**FO : NOTRE DETERMINATION A ABOUTIR EST TOTALE**